



Patrick CIPRIANI, Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile et Philippe GUIVARC'H, Directeur Régional Antilles-Guyane entourés de l'équipe d'experts du programme autorité de surveillance : Olivier VUILLEMIN, chef de projet, Patrick MARIE-APPOLINE, Jean-Pierre BARRIERES, René PRECOPE, Marc ALVAREZ et Martine CORBOLIOU

La sécurité au cœur de l'actualité

Au terme d'une journée événementielle dédiée à l'aérien, le Directeur de la DSAC Patrick CIPRIANI a remis en main propre au Directeur Général de l'OFNAC, les travaux issus de la première phase de six mois relative à la mise en place d'une autorité de surveillance en Haïti. Un moment important dans la concrétisation de la collaboration franco-haïtienne, sous les yeux des représentants du gouvernement d'Haïti, de Madame l'Ambassadeur de France et de l'OACI.

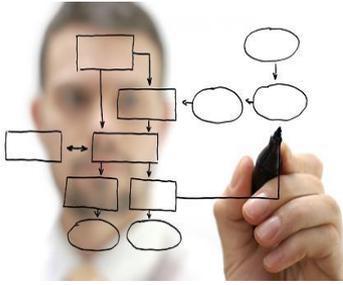
Jeudi 13 janvier 2016, Résidence de France à Port-au-Prince. Devant un bouquet de personnalités gouvernementales, institutionnelles et de partenaires aéronautiques et du tourisme (transporteurs, bailleurs de fonds, industriels, chambres de commerces...), Madame l'Ambassadeur de France en Haïti a redit l'importance de la coopération entre nos deux pays sur le thème du développement du secteur aérien. Modernisation, consolidation, attractivité mais aussi et surtout, la sécurité, qui se taille la part du lion au sein des discours passionnés des locuteurs successifs. La sécurité justement, il en est particulièrement question dans le projet mené

par une équipe de la DSAC et qui vise à mettre en place un service à compétence nationale de surveillance de la sécurité de l'aviation civile en Haïti. Entouré des experts français à pied d'œuvre depuis le mois d'août, le Directeur Général de l'OFNAC, Lionel ISAAC, s'est vu remettre les résultats des premiers travaux en main propre par le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile française : un diagnostic détaillé, le plan d'action à mettre en œuvre depuis les fondations jusqu'à l'implémentation effective de la surveillance et un rapport propositionnel sur la structure du futur service en charge de la supervision de la sécurité.



Patrick CIPRIANI
Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile

"4 ans pour bâtir une autorité de l'aviation civile performante et conforme aux standards internationaux. Performante et conforme, pour répondre aux impératifs de sécurité indispensables pour développer le transport aérien et toutes les activités économiques et touristiques du pays qui en découlent"



Pour l'OFNAC, l'heure des choix

Plan d'action en main, l'OFNAC dispose à présent d'une solide feuille de route pour la mise en place de son système de supervision de la sécurité. Le document identifie un certain nombre d'actions sur lesquelles l'OFNAC doit faire valoir ses choix : dotation en effectifs, locaux et surtout...organisation du service ! Des questions cruciales sur lesquelles les experts de la DSAC apportent une prestation de conseil spécialement adaptée à la situation d'Haïti.

Première pierre...

Animé d'une volonté de progresser rapidement sur le chantier de la surveillance, le directeur de l'OFNAC vient d'officialiser la décision de création de la *Direction de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation*. Nouvelle Direction fusionnant du même coup les ex DEA et DSA, la DSSA se pose en autorité de surveillance indépendante, intégrée à l'organigramme de l'OFNAC mais fonctionnellement séparée de l'opérateur.



Et maintenant ?

Après la remise des trois premiers livrables, l'équipe projet entre à présent dans la phase des fondamentaux. Au programme : production règlementaire par domaine, établissement des programmes de formation, élaboration des textes et manuels d'organisation de la DSSA. 6 mois de travail, un calendrier ambitieux mais réalisable...en équipe !

L'avis de l'expert : la réglementation

Sans base solide toute construction reste fragile ! La réglementation légitime toute action de l'autorité : suivant la hiérarchie des normes propre à chaque pays, un texte général de type *code des transports* fixe les principes et obligations de base, puis des textes de niveau inférieur entrent dans le détail du dispositif. Le code est adopté au plus haut niveau alors que les textes de niveau inférieur, comme les *règlements techniques*, sont signés par le Ministre chargé des Transports, voire par le Directeur Général de l'aviation civile : ils peuvent être modifiés avec souplesse et réactivité tout en respectant bien sûr les principes fondamentaux du code.

C'est cette réglementation technique qui constitue sans doute le plus gros travail des 6 mois à venir au sein du projet Haïti.

PROCHAINE ETAPE

Du 7 au 10 mars 2016:

4^{ème} mission de l'équipe projet (ouverture WP2) de concert avec le Bureau Régional OACI de Mexico.



L'équipe projet s'étoffe !

Bienvenue à Marc ALVAREZ qui a rejoint l'équipe projet autorité de surveillance Haïti. Fort d'une expérience de 20 ans de contrôle à

Roissy-Charles de Gaulle, ancien responsable de formation à la DSNA et actuellement en charge des aptitudes des personnels de la Navigation Aérienne au sein de la DSAC, Marc interviendra sur la partie surveillance des organismes de formation et licences des contrôleurs. Sa participation à la dernière mission du 11 au 15 janvier dernier laisse augurer une progression rapide dans ce domaine à haute technicité.

No Country Left Behind...

Melvin CINTRON, Directeur régional OACI de la zone Amérique du nord, Amérique centrale et Caraïbes a confirmé, lors de sa venue à Port-au-Prince du 12 au 14 janvier, sa volonté de resserrer les liens avec l'équipe d'experts de la DSAC. L'objectif étant de remonter la surveillance de l'aviation civile haïtienne au niveau des standards internationaux en injectant le programme français dans le plan d'action *No country Left Behind* de l'OACI dédié à Haïti.

